

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

7 février 2020

Date d'affichage :

20 février 2020

L'AN deux mille vingt, le 13 février le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET, M. HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU (à partir de la question n° 6), Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mme SANNAT, M. VERMOREL, Mme VILLER, M. ZICOLA.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Marie-Hélène SANNAT

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL jusqu'à la question n° 5

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Stéphanie FLORI-DUTOUR

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2020**

QUESTION N° 41

OBJET : Délégation au Maire pour demande d'autorisations d'urbanisme pour 2020

RAPPORTEUR : Jacques LAMY

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 28 janvier 2020.

Les projets listés ci-après, retenus pour exécution au budget 2020, nécessitent le dépôt d'un dossier d'instruction auprès des services de l'urbanisme ou des services de la direction régionale des affaires culturelles pour les monuments historiques :

- Le remplacement de menuiseries extérieures au groupe scolaire Maurice Genest, rue Victor Basch ;
- La réfection des toitures du groupe scolaire René Cassin, rue du Général de Gaulle ;
- La réfection des toitures du groupe scolaire Jean Moulin, rue Antoine Caux ;
- La restauration intérieure de l'église Notre Dame du Marthuret, classée aux monuments historiques ;
- La réfection des toitures du gymnase Régie Chabert, rue Emile Zola ;
- L'installation de toilettes automatiques au square Virlogeux ;
- La restructuration partielle intérieure de l'école élémentaire Pierre Brossolette et la mise en conformité du dossier ERP du groupe scolaire, rue Pierre Brossolette ;
- La restructuration du groupe scolaire Jean Rostand, rue des Boules ;
- La mise en sécurité électrique de l'église Saint Amable, classée aux monuments historiques ;
- La complétude du dossier ERP de la salle Dumoulin avec l'ajout d'une configuration spatiale d'utilisation ;
- Les travaux d'accessibilité du groupe scolaire Pierre Brossolette, du gymnase du parc des fêtes, de la maison des syndicats, et des anciens abattoirs ;

COMMUNE DE RIOM

- La mise en place de corbeilles en centre-ville ;
- Le traitement en pavés de la porte rue Gomot ;
- La réfection des aménagements extérieurs du centre de tennis Henri Cochet à Mozac.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire à signer tous les dossiers d'urbanisme nécessaires à la réalisation des opérations citées ci-dessus.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 13 février 2020

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL